

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/06/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-4946

### 1. Intitulé du projet

REALISATION D'UN CRENEAU DE DEPASSEMENT DE 900m SUR LES COMMUNES DE MAISONNAY ET GOURNAY-LOIZE  
REALISATION D'UN CRENEAU DE DEPASSEMENT DE 1290m SUR LES COMMUNES DE LES ALLEUDS ET CLUSSAIS LA POMMERAIE  
REALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LES COMMUNES DE CLUSSAIS LA POMMERAIE ET LA CHAPELLE-POUILLOUX

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FAVREAU GILBERT PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RCS / SIRET

227900001600352

Forme juridique

COLLECTIVITES

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 a	Élargissement d'une section de route classée dans le domaine public routier du département par ajout d'une voie d'une longueur inférieure à 10km. 2 créneaux de 900m et 1290m et un giratoire

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

la mise à 3 voies progressive des sections suivantes :

Le créneau entre Maisonnay et la base logistique de Gournay dont 900 m de section à 3 voies

Le créneau entre Chagnepain et La Presles dont 1290 m de section à 3 voies

La sécurisation du carrefour entre la RD 948 et la RD 45 (route de Lezay) par un giratoire avec rabattement de la RD 173

#### **4.2 Objectifs du projet**

Amélioration de la sécurité routière sur la RD948

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Création d'un créneau entre Maisonnay et la base logistique de Gournay dont 900 m de section à 3 voies

Création d'un créneau entre Chagnepain et La Presle dont 1290 m de section à 3 voies

Réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD 948 et la RD 45 (route de Lezay) avec rabattement de la RD 173

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Mesures d'exploitation courantes par les services départementaux

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (imperméabilisation des sols) et demande de défrichement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
2 créneaux de dépassement sur 3 voies: Créneau 1- 900m : déblai 13 800m <sup>3</sup> ; remblai 14 200m <sup>3</sup> ; décapage 5 500m <sup>3</sup> Créneau 2 -1290m : déblai 17 000m <sup>3</sup> ; remblai 7 200m <sup>3</sup> ; décapage 5 900m <sup>3</sup> 1 carrefour giratoire: déblai 7 200m <sup>3</sup> ; remblai 1 500m <sup>3</sup> ; décapage 2 700m <sup>3</sup>	Total: déblai 38 000m <sup>3</sup> ; remblai 22 900m <sup>3</sup> ; décapage 14 100m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 02' 48 " 86W Lat. 46° 11' 17 " 02N

Point d'arrivée :

Long. 00° 02' 41 " 68E Lat. 46° 09' 24 " 31N

Communes traversées :

Maisonny  
Gournay-Loizé  
Les Alleuds  
Clussais-la-Pommeraiie  
La Chapelle Pouilloux

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 05791, ZRE 05792 et ZRE 04005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé toutefois dans les périmètres de protection éloignés des captages d'alimentation en eau potable de La Rivière Sud, Chiron Cotereau, Le Logis, Le Sablon et Pigeon Pierre, du captage de Coupeaume 3 et du captage de la Foncaltrie.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera légèrement excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de l'élargissement de l'emprise de la route existante, le projet peut en effet avoir un impact. Notons toutefois que dans les zones de créneaux réaménagés, les travaux seront l'occasion de mettre l'infrastructure à niveau d'exigence vis-à-vis de l'environnement supérieur à celui actuellement constaté sur la section courante historique (notamment en termes d'assainissement). Les habitats touchés seront la lisière d'un boisement, des extrémités de haies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche (à 2 km du projet) : ZPS n°FR5412022 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay ». La perte surfacique de territoires de chasse et de nidification favorables aux oiseaux présents dans la ZPS est limitée dans le cadre du projet (aménagement sur place). La ZPS étant préservée par le projet et les surfaces concernées par les aménagements étant de faible superficie au regard des zones favorables disponibles à proximité pour les espèces, le projet n'aura pas d'incidences préjudiciables notables sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces naturels et agricoles en bordure de la route
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de matières dangereuses
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risque sismique modéré (3) remontée de nappe : aléa globalement moyen à localement fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet en lui-même ne modifie pas le trafic sur cette voie, il n'a pour but que de faciliter les dépassements et sécuriser un carrefour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiant pas le trafic, le niveau de bruit ne sera pas augmenté. Les modélisations acoustiques du projet démontrent que les habitations les plus proches ne nécessitent pas de protections particulières vis à vis du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>le projet ne modifiant pas le trafic, les émissions dans l'air ne seront pas augmentées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Augmentation de la surface imperméabilisée du fait de l'élargissement de la plateforme routière. Rejet dans le milieu naturel des eaux pluviales après rétention et traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures de préservation du milieu naturel (Cf carte des mesures envisagées) : rétablissement des corridors écologiques, restauration et gestion différenciée des lisières, ...  
 Mesures d'indemnisation des exploitants agricoles.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il semble important de rappeler la réflexion préalable portant sur plusieurs variantes notamment avec l'hypothèse de tracé neuf pour contourner des sites bâtis. Au regard des incidences sur le milieu naturel de tracé neuf et les mesures foncières induites (aménagement foncier), et après concertation locale, le Maître d'Ouvrage a retenu des projets moins impactant en aménageant la route actuelle sur certaine sections pour répondre aux enjeux de sécurité de l'axe actuel.

Le projet consiste à aménager une route existante pour en sécuriser les déplacements, les enjeux sur le milieu naturel sont faibles, l'impact sur les parcelles agricoles également faible. Le projet permet en outre d'améliorer la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales sur les secteurs aménagés, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau détaillera les impacts et mesures de ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
cartes annexées (annexe 5): RD948_03_Patrimoine-naturel : situation des sites Natura 2000 et ZNIEFF RD948_04_Habitats naturels RD948_05_enjeu-milieu-naturel RD948_06_risques-naturels RD948_07_exploitations agricole-planche 1 RD948_08_exploitations agricole-planche 2 RD948_09_synthèse des enjeux RD948_10_Mesures1 RD948_11_Mesures2

## 9. Engagement et signature

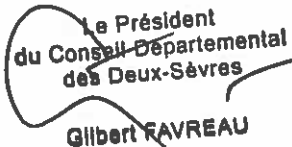
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Niort

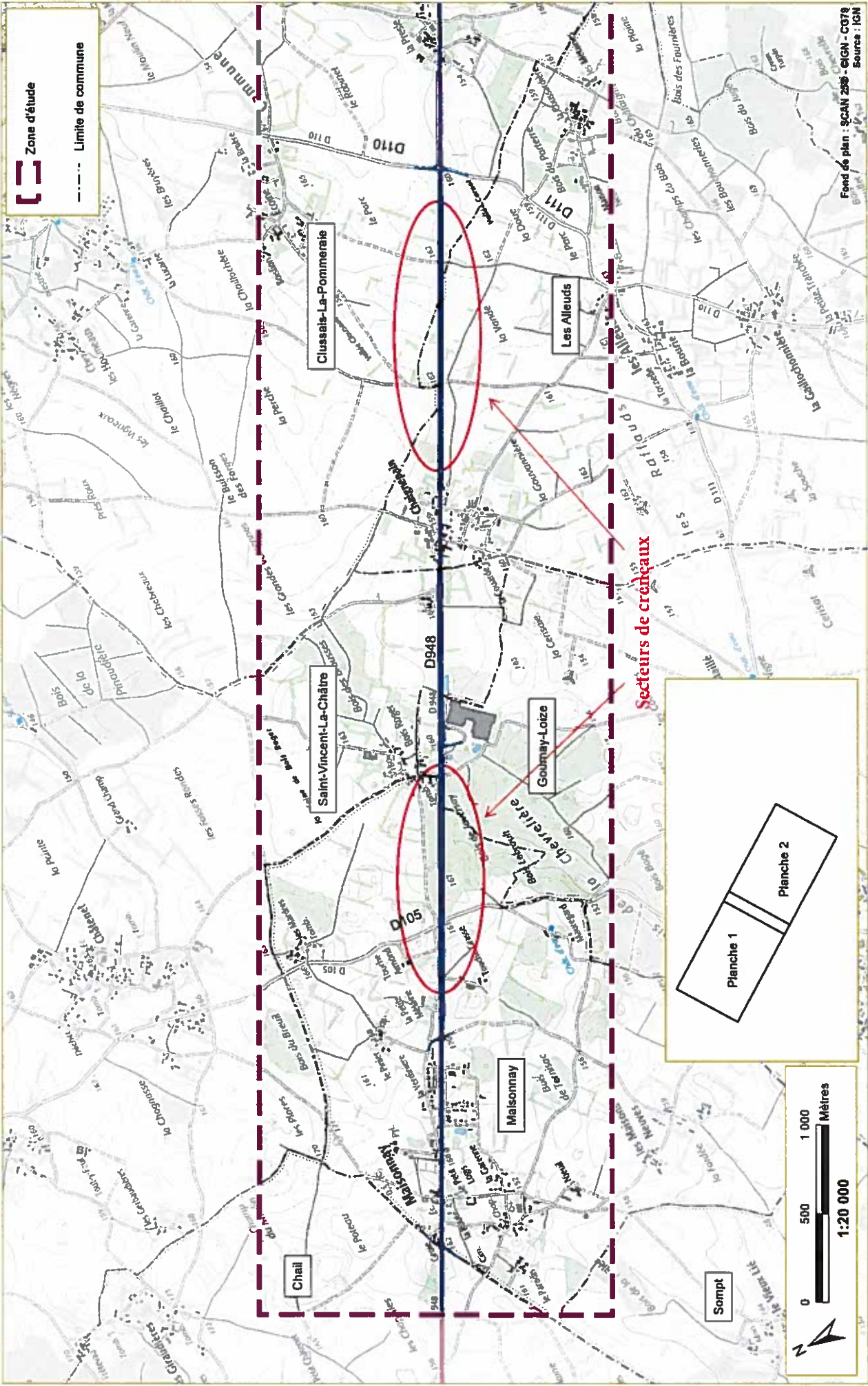
le,

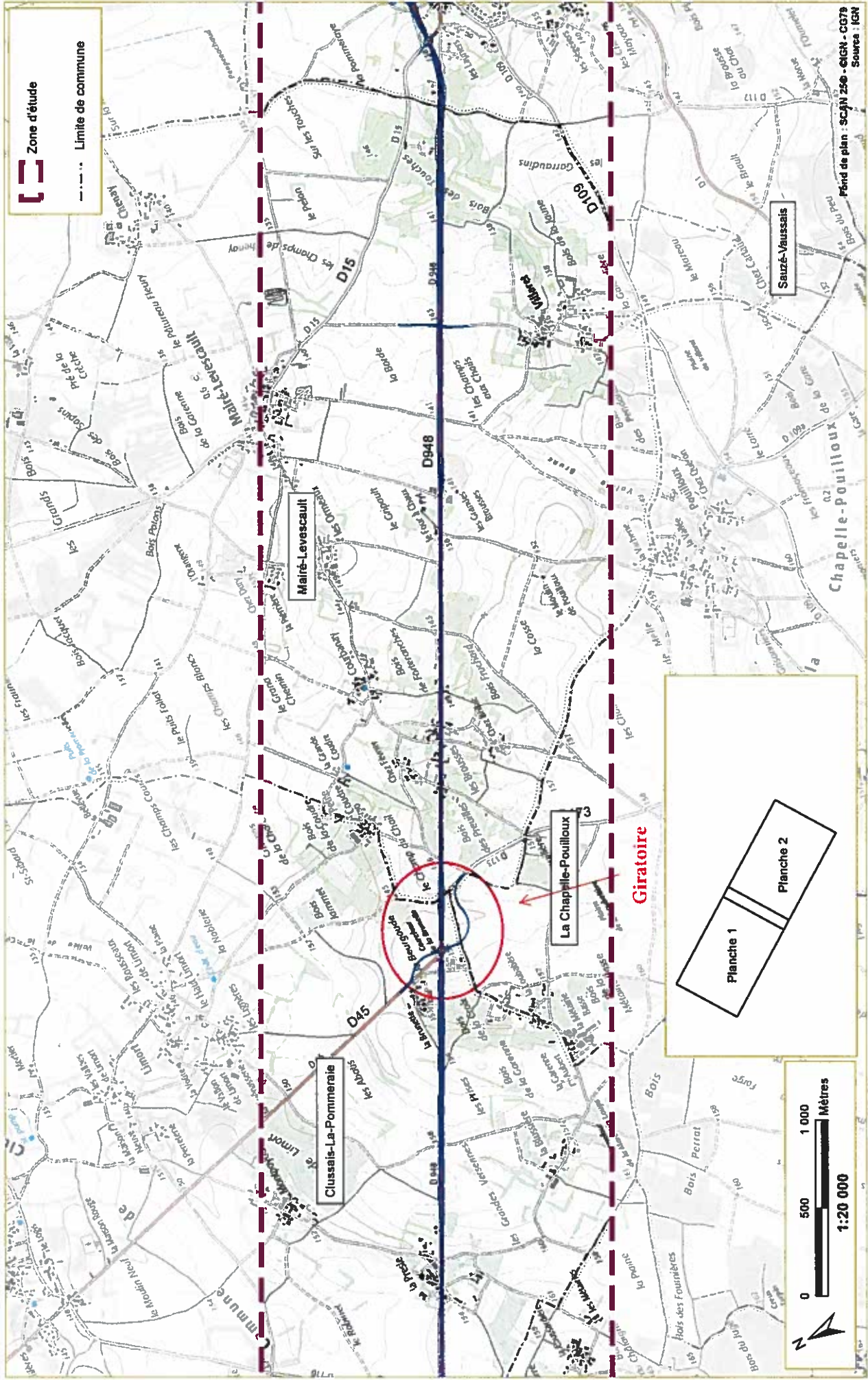
07 JUIN 2017

Signature

  
Le Président  
du Conseil Départemental  
des Deux-Sèvres  
Gilbert FAVREAU

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





## Annexe 3



Photographie 1 - Traversée du Bois de la Chevrelière par la RD948 au niveau de Bois Roger (vue vers l'est). Source : CD79, mars 2017



Photographies 2 et 3 - RD948 entre Chaignepain et la RD 110 (vue vers l'ouest photo 2, puis vers l'est photo 3). Source : Egis, décembre 2014

# Annexe 3

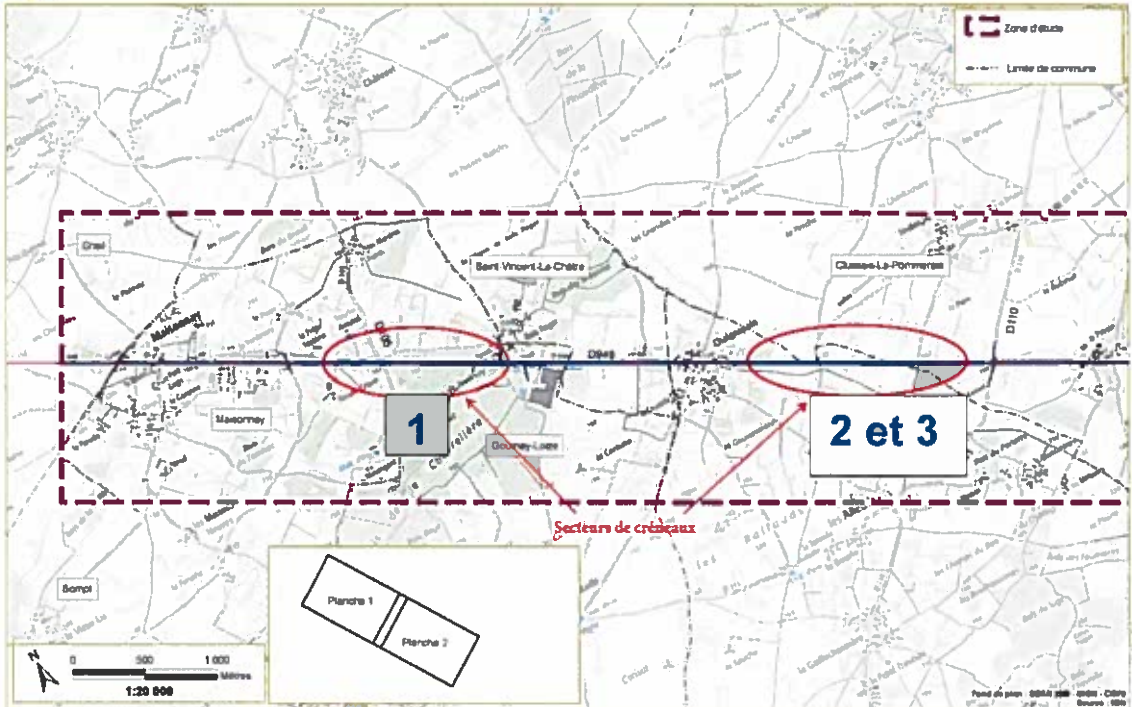


Photographie 4 – intersection RD948 / RD 45 (vue vers l'est. Source : Egis, décembre 2014)



## Zone d'étude 1 / 2

## Modernisation de la RD948

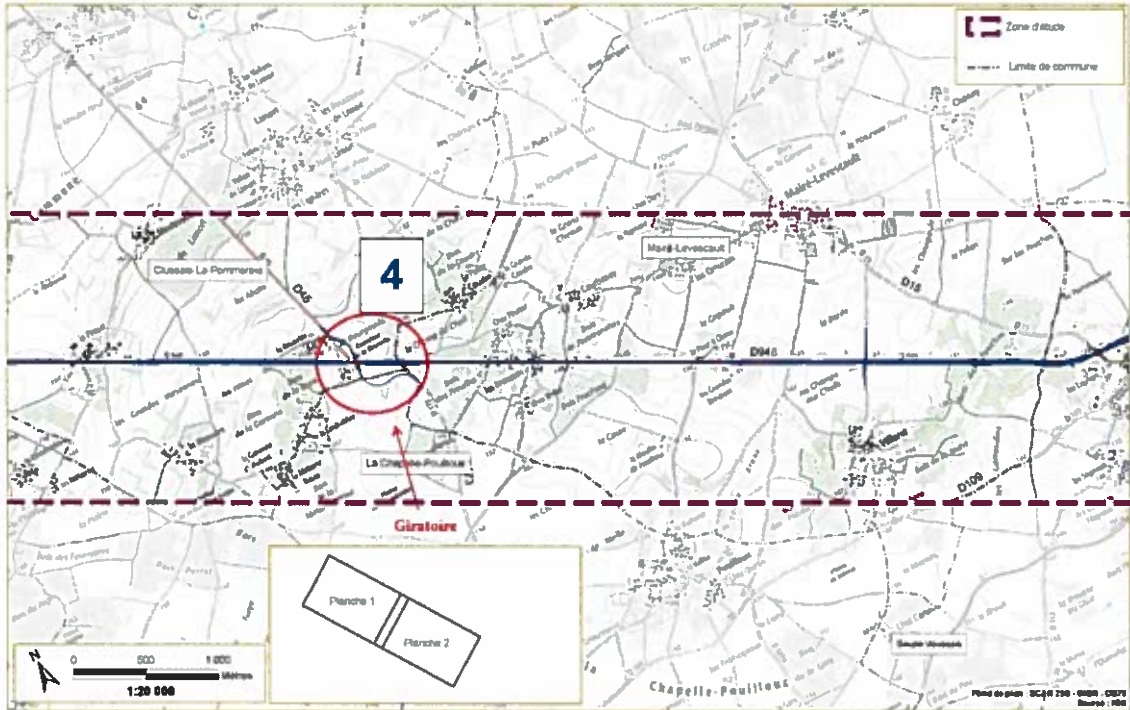


# Annexe 3

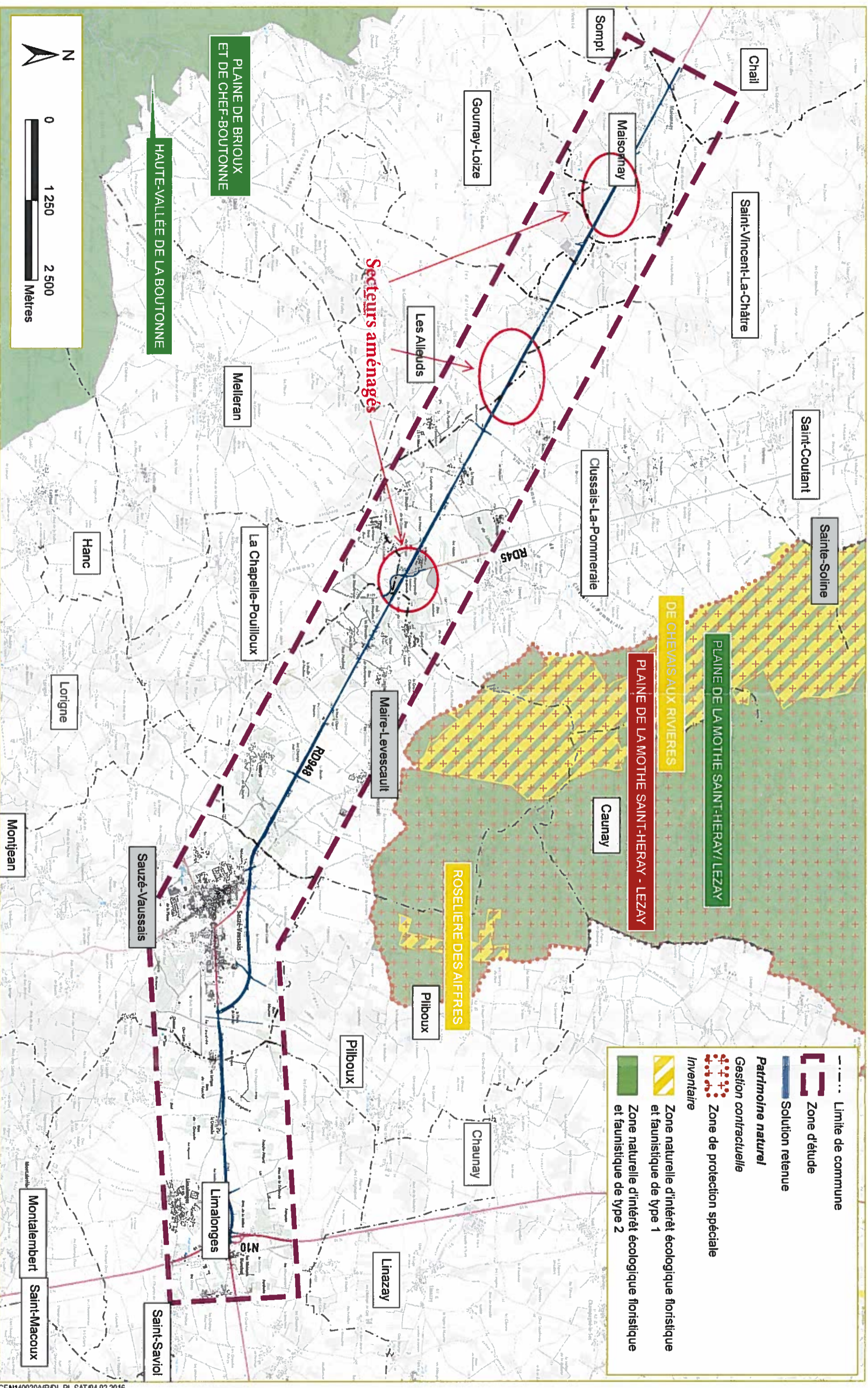


## Zone d'étude 2 / 2

## Modernisation de la RD948







- Limite de commune
- - - Zone d'étude
- Solution retenue
- Patrimoine naturel
- Gestion contractuelle
- Zone de protection spéciale
- Inventaire
- ▨ Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique de type 1
- Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique de type 2

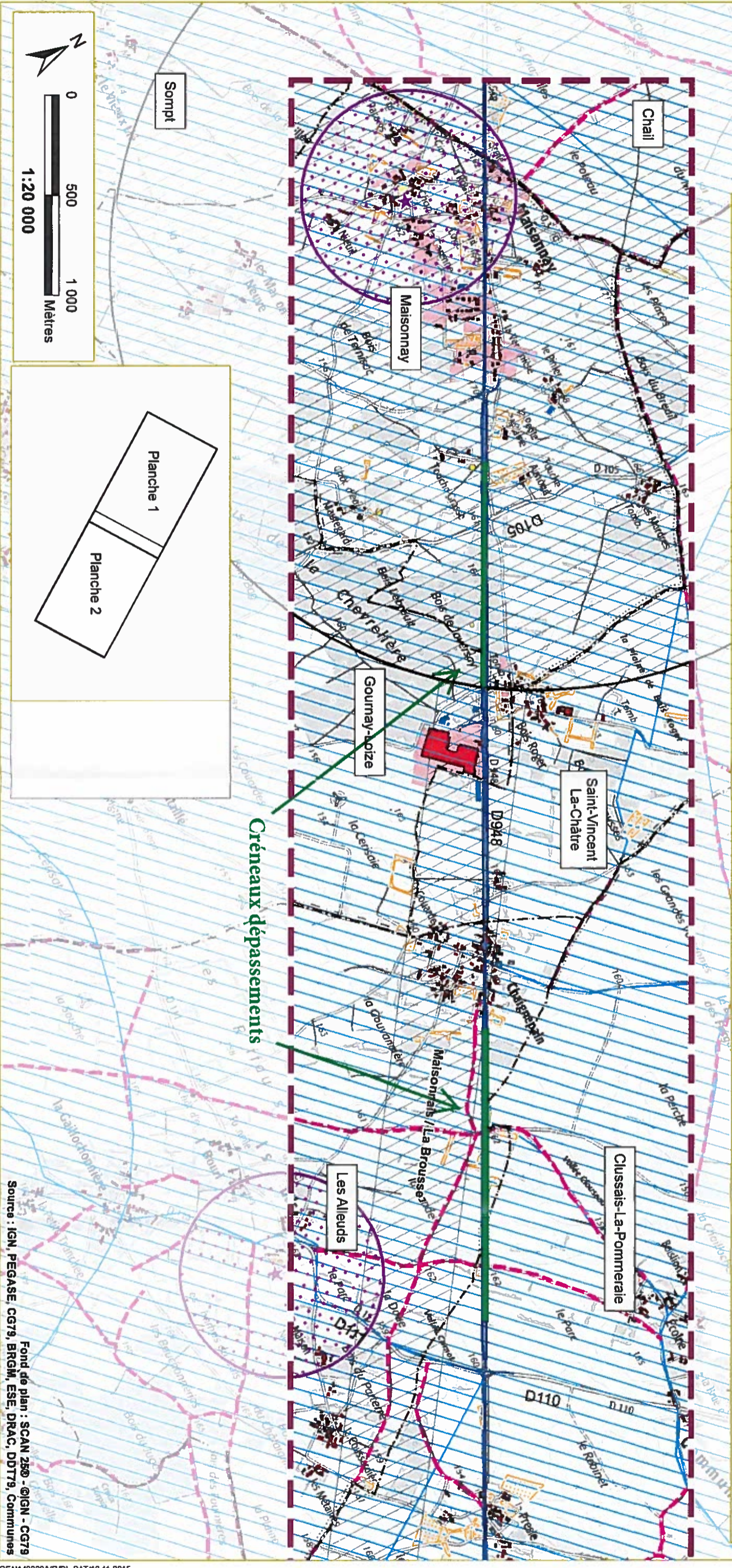
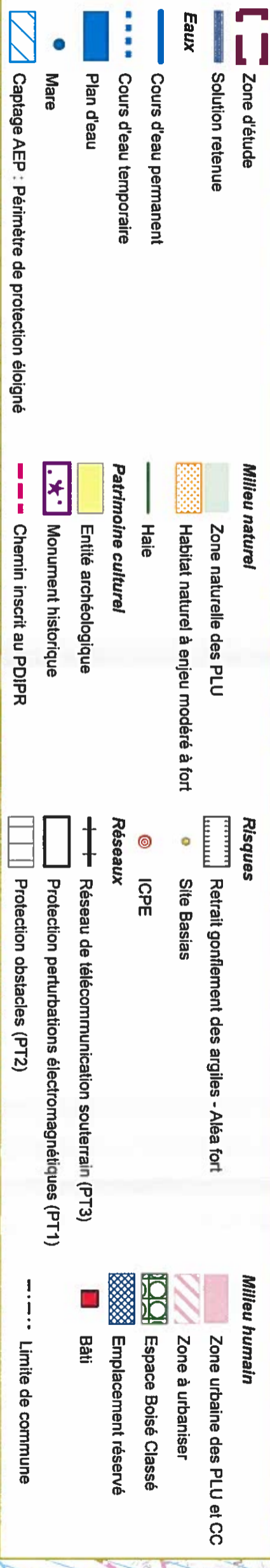


# Synthèse des enjeux 1 / 2

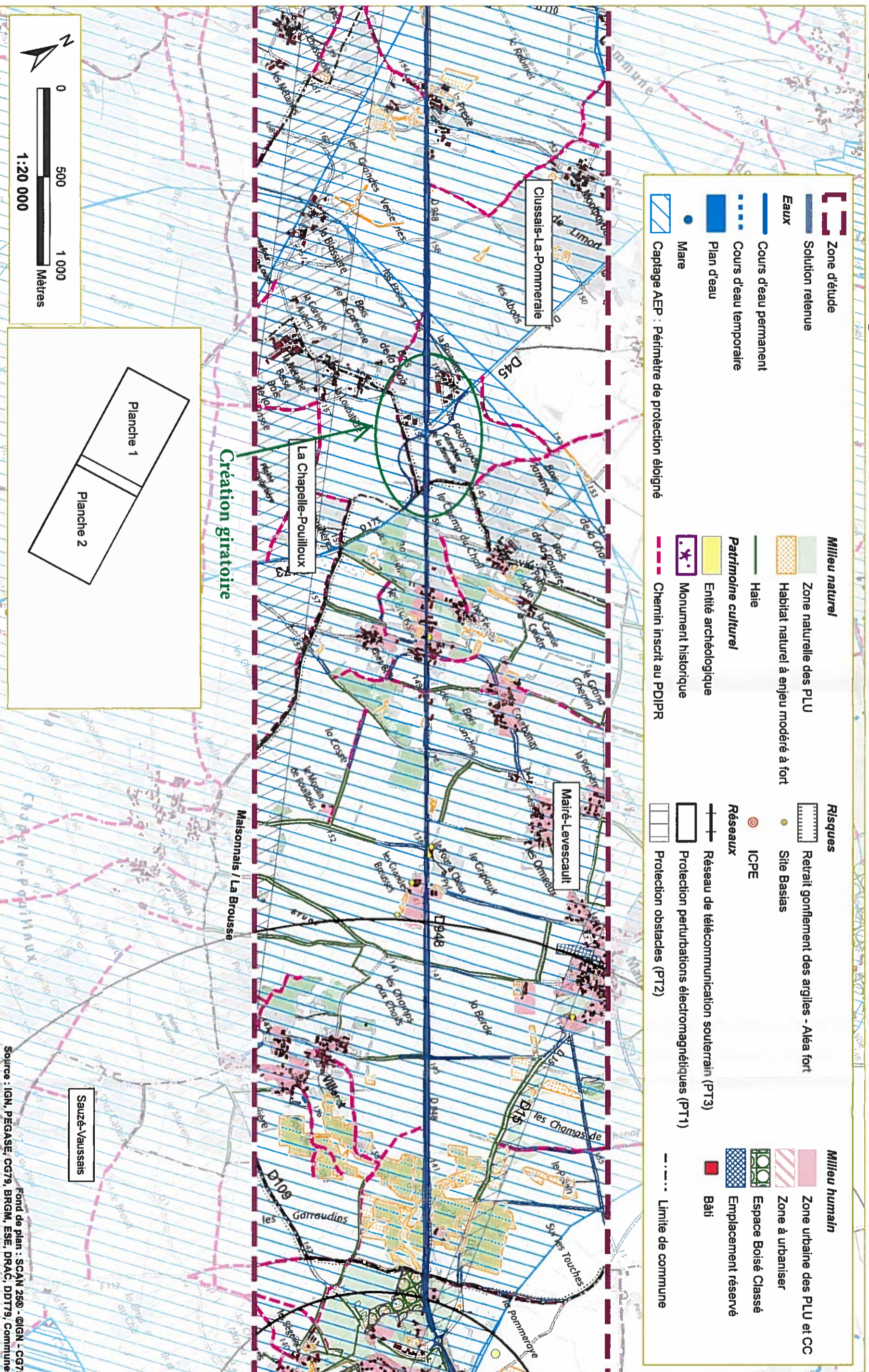
## Modernisation de la RD948

St-Coutant/St-Léger de la Marthière

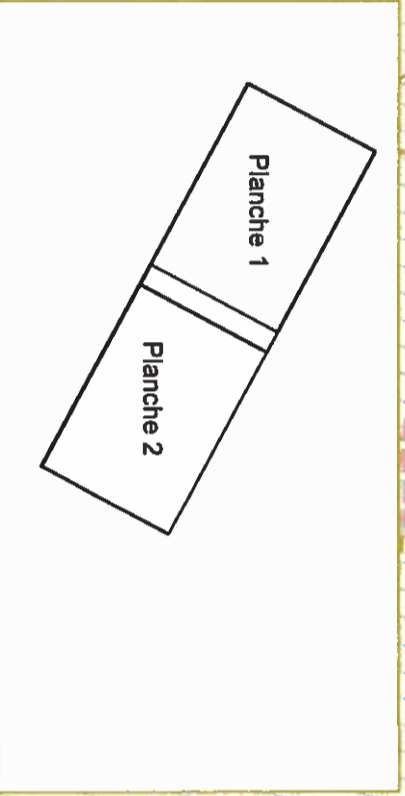
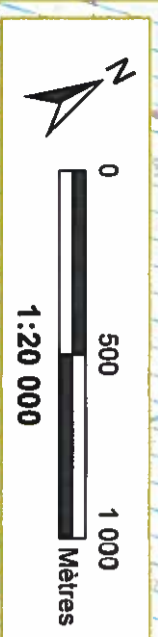
Maisonvais/St-Martin du Fouillie



Fond de plan : SCAN 250 - ©IGN - CG79  
 Source : IGN, PEGASE, CG79, BRGM, ESE, DRAC, DDT79, Communes





	<b>Zone d'étude</b>		<b>Milieu naturel</b>		<b>Milieu humain</b>
	Solution retenue		Zone naturelle des PLU		Zone urbaine des PLU et CC
<b>Eaux</b>			Habitat naturel à enjeu modéré à fort		Zone à urbaniser
	Cours d'eau permanent		Haie		Espace Boisé Classé
	Cours d'eau temporaire		<b>Patrimoine culturel</b>		Emplacement réservé
	Plan d'eau		Entité archéologique		Bâti
	Mare		Monument historique		Limite de commune
	Captage AEP : Périmètre de protection éloigné		Chemin inscrit au PDIPR		
<b>Risques</b>					
	Retrait gonflement des argiles - Alta fort				
	Site Basias				
	ICPE				
	Réseaux				
	Réseau de télécommunication souterrain (PT3)				
	Protection perturbations électromagnétiques (PT1)				
	Protection obstacles (PT2)				





## Modernisation de la RD948


### Mesures de réduction pendant le chantier :

-  Délémitation physique stricte et respect des emprises
-  Pose de barrières anti-intrusion dans les zones sensibles et de passage de la faune

### Non cartographiées

- Adaptation des périodes de démarrage du chantier
- Réduction des vitesses de circulation lors du chantier pour limiter les collisions avec les espèces
- Mise en place de mesures en faveur de la préservation des milieux aquatiques et des zones humides
- Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit
- Prévention de l'apparition d'espèces exotiques envahissantes

### Mesures d'accompagnement :

-  Protocole spécifique d'abatage des arbres et gestion des grumes
-  Remise en état des milieux après les travaux dans les zones d'emprise temporaire
-  Gestion des habitats réhabilités à la fin des travaux
-  Restauration et gestion différenciée des lisières

Non cartographiées  
Maintenance des clôtures

### Mesures de réduction applicables à la phase exploitation

Non cartographiées  
Limitation stricte des emprises définitives  
Limite de la propagation des EEE, surveillance des sites d'infection potentiels

### Mesures de prévention et de responsabilité environnementale

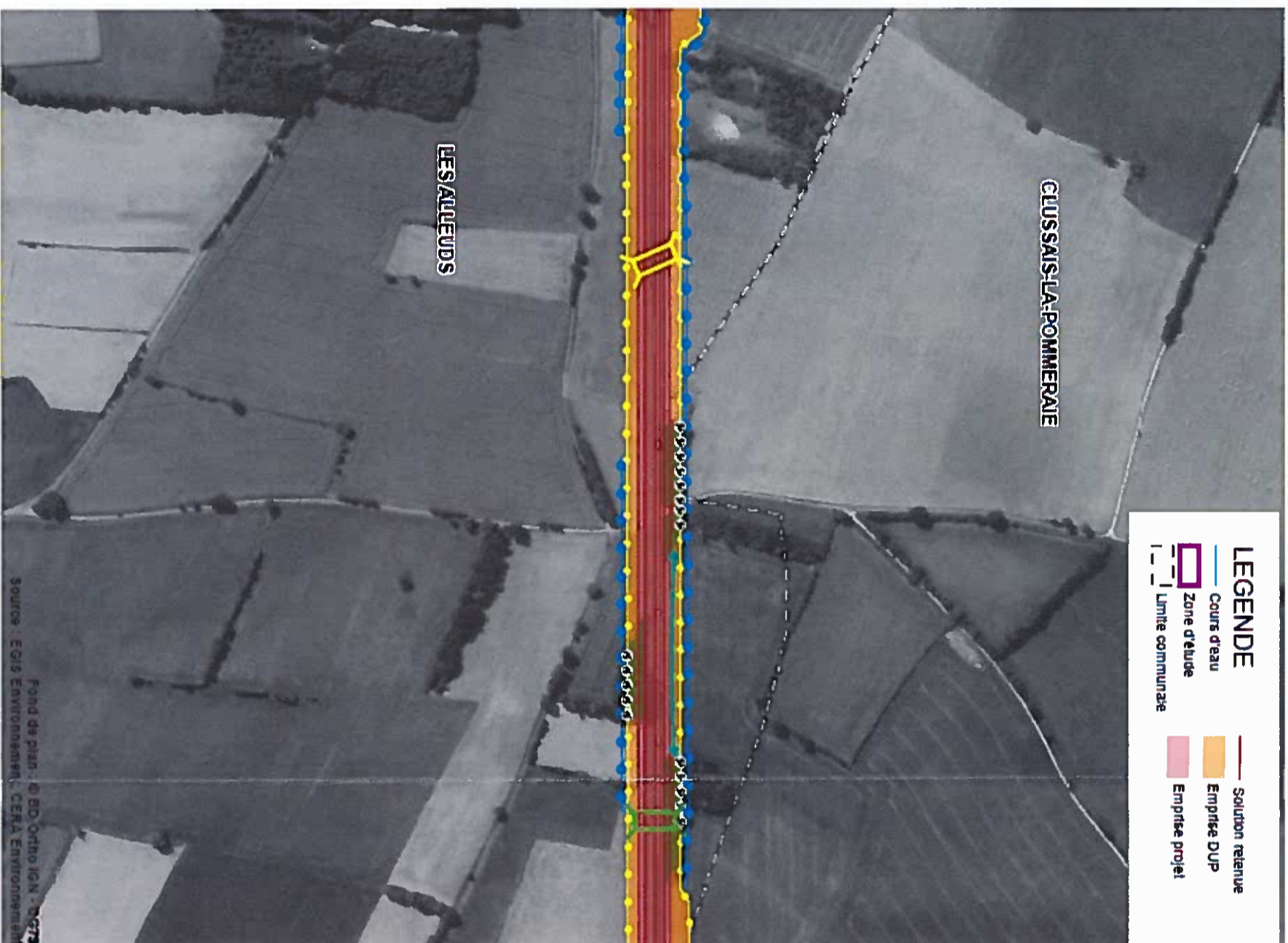
Non cartographiées  
Suivi du chantier par un expert écologique  
Mise en place d'un système de management environnemental

### Mesures de prévention et de responsabilité environnementale

- Rétablissement sécurisés de corridors écologiques et transparence de l'infrastructure aux déplacements
-  Renforcement des trames paysagères et connexions écologiques
-  Buses sèches



## Modernisation de la RD948



**LEGENDE**

	Solution retenue
	Emprise DUP
	Emprise projet
	Zone d'étude
	Limite communale
	Cours d'eau

### Mesures de réduction pendant le chantier :

- Délimitation physique stricte et respect des emprises
- Pose de barrières anti-intrusion dans les zones sensibles et de passage de la faune

**Non cartographiées**

- Adaptation des périodes de démarrage du chantier
- Réduction des vitesses de circulation lors du chantier pour limiter les collisions avec les espèces
- Mise en place de mesures en faveur de la préservation des milieux aquatiques et des zones humides
- Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit
- Prévention de l'apparition d'espèces exotiques envahissantes

### Mesures d'accompagnement :

- Protocole spécifique d'abattage des arbres et gestion des grumes
- Remise en état des milieux après les travaux dans les zones d'emprise temporaire
- Gestion des habitats réhabilités à la fin des travaux
- Restauration et gestion différenciée des lisières
- Non cartographiées
- Maintenance des clôtures

### Mesures de réduction applicables à la phase exploitation

**Non cartographiées**

- Limitation stricte des emprises définitives
- Limite de la propagation des EEE, surveillance des sites d'infection potentiels

### Mesures de prévention et de responsabilité environnementale

**Non cartographiées**

- Suivi du chantier par un expert écologique
- Mise en place d'un système de management environnemental

### Mesures de prévention et de responsabilité environnementale

Réajustements sécurisés de corridors écologiques et transparence de l'infrastructure aux déplacements

- Renforcement des trames paysagères et connexions écologiques
- Buses sèches
- OH passage aléatoire
- OH passage averté